

**PLANNING DE RESERVATION N° 1
DU SERVICE JEUNESSE DE LA CC4V**



A RENDRE AU PLUS TARD LE 01/02/19

Nom et Prénom de l'enfant :

Age :

VACANCES SCOLAIRES DE FEVRIER 2019

SERVICE JEUNESSE CC4V :

Je soussigné M./Mmeresponsable légal de
l'enfant atteste l'inscrire pour les périodes suivantes :

Lundi 11 février	Mardi 12 février	Mercredi 13 février	Judi 14 février	Vendredi 15 février
Réservation : <input type="text"/>	Réservation : <input type="text"/>	Réservation : <input type="text"/>	Réservation : <input type="text"/>	Réservation : <input type="text"/>

Lundi 18 février	Mardi 19 février	Mercredi 20 février	Judi 21 février	Vendredi 22 février
Réservation : <input type="text"/>	Réservation : <input type="text"/>	Réservation : <input type="text"/>	Réservation : <input type="text"/>	Réservation : <input type="text"/>

Merci de bien vouloir cocher les cases selon vos besoins

Rappel : Un accueil de 7h à 9h et/ou de 18h à 19h peut-être proposé dans l'ALSH de Dordives ou de Ferrières en cas de besoin (Prenez bien en compte avant tout, l'heure de départ et de retour prévu sur la programmation jeunesse)

Veillez dans ce cas, compléter le planning de réservation N° 2

Les permanences d'inscription sont précisées sur la programmation:



RAPPEL DU REGLEMENT INTERIEUR :

A partir du moment où l'inscription est faite, aucune annulation ou absence non signalée **48 h à l'avance** ne sera remboursée. sauf cas d'urgence (maladie de l'enfant, du père ou de la mère ou événement familial grave et imprévu). Pour ces cas particuliers, un justificatif d'annulation devra être fourni. Dans tous les cas, **toute annulation devra impérativement être confirmée par écrit** et adressée au responsable de l'accueil de loisirs jeunes concerné.

Date :

Signature :

**PLANNING DE RESERVATION N° 2
DU SERVICE JEUNESSE DE LA CC4V**

A RENDRE AU PLUS TARD LE 101/02/2019

Nom et Prénom de l'enfant :

Age :

VACANCES SCOLAIRES DE FEVRIER 2019

SERVICE JEUNESSE CC4V :

Je soussigné M./Mmeresponsable légal de l'enfant atteste l'inscrire pour les périodes suivantes :

Rappel : Un accueil de 7h à 9h et/ou de 18h à 19h possible dans l'ALSH de Dordives ou de Ferrières en cas de besoin (Prenez bien en compte avant tout, l'heure de départ et de retour prévu sur la programmation jeunesse avant de compléter ce tableau) :

Du 11 au 15 Février : Accueil matin et ou soir possible à l'ALSH de Dordives

Lundi 11 février			Mardi 12 février			Mercredi 13 février			Jeudi 14 février			Vendredi 15 février		
7h/9h	9h/17h	17h/19h	7h/9h	9h/17h	17h/19h	7h/9h	9h/17h	17h/19h	7h/9h	9h/17h	17h/19h	7h/9h	9h/17h	17h/19h

Du 18 au 22 février : Accueil matin et ou soir possible à l'ALSH de Dordives

Lundi 18 février			Mardi 19 février			Mercredi 20 février			Jeudi 21 février			Vendredi 22 février		
7h/9h	9h/17h	17h/19h	7h/9h	9h/17h	17h/19h	7h/9h	9h/17h	17h/19h	7h/9h	9h/17h	17h/19h	7h/9h	9h/17h	17h/19h

Les enfants seront pris en charge à 9h par un membre du service jeunesse, pour les animations prévues en journée, puis raccompagnés à l'ALSH à 18h

**Pour les accueils du matin (de 7h à 9h) et du soir (de 18h à 19h)
Merci de nous indiquer l'heure d'arrivée et l'heure de départ de votre enfant**

Les permanences d'inscription sont précisées sur la programmation:

RAPPEL DU REGLEMENT INTERIEUR :

A partir du moment où l'inscription est faite, aucune annulation ou absence non signalée **48 h à l'avance** ne sera remboursée. sauf cas d'urgence (maladie de l'enfant, du père ou de la mère ou événement familial grave et imprévu). Pour ces cas particuliers, un justificatif d'annulation devra être fourni. Dans tous les cas, **toute annulation devra impérativement être confirmée par écrit** et adressée au responsable de l'accueil de loisirs jeunes concerné.

Date :

Signature :